

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE MONTBRISON

COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2021

| | |
|--------------------|----|
| Nombre conseillers | |
| En exercice : | 11 |
| Présents : | 10 |
| Votants : | 10 |

L'an deux- mille- vingt- et- un, le neuf mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars deux- mille- vingt- et- un s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT, Florian LARUE, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Elodie BEAUDOUX, Alain CHAUSSAT, Jean PARIZOT

Absent excusé : Christophe ROBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CLAIRET

• APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 janvier 2021

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Fin de chantier mairie

Le déménagement a été effectué le lundi 22 février 2021.

Il reste quelques finitions à revoir (plancher, grille de chauffage).

Le transfert de la ligne téléphonique et d'internet n'a pas pu se réaliser (plus de place sur le réseau fibre). Une solution a été trouvée, Orange va installer l'ADSL.

Les aménagements extérieurs ont été réalisés le samedi 6 mars 2021 en même temps que le massif de la salle des fêtes, avec la plantation des rosiers, offert par le GAEC Gérossier.

2. Délibération PLUI

Suite au projet PLUi, par délibération du 26 janvier 2021, le conseil communautaire a arrêté le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Cette étape marque le début de la phase administrative de la démarche.

Conformément au code de l'urbanisme, la commune peut donner son avis sur le Projet. L'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) a été lancée par délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2015. Suite à la création de Loire Forez agglomération le 1er janvier 2017 et à la délibération du 21 mars 2017 l'élaboration du PLUi s'est poursuivie sur les 45 communes de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez, sans le volet programme local de l'habitat.

Dans un premier temps, les travaux se sont axés sur l'élaboration du diagnostic afin de brosser un premier portrait du territoire en analysant diverses thématiques (démographie, équipements, habitat, emploi et foncier économique, commerce, déplacements, environnement et paysages, patrimoine à protéger et à préserver, tourisme, activité agricole, analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers...).

Ce travail a permis d'identifier les principaux enjeux du territoire auxquels devait répondre le PLUi. Ces enjeux ont été par la suite repris au sein du projet

d'aménagement et de développement durables (PADD) dont les orientations ont été débattues en conseil municipal puis en conseil communautaire au cours du second semestre 2017. Il s'articule à ce jour autour de 5 axes principaux :

- « Axe 1 – Veiller à l'équilibre structurel du territoire et diversifier l'offre de logements
- Axe 2 – Favoriser un territoire des proximités et répondre aux besoins de mobilité des usagers
- Axe 3 – Maintenir une diversité économique
- Axe 4 – Préserver le cadre de vie du territoire
- Axe 5 – Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

Afin de traduire les orientations du PADD tout en répondant aux spécificités locales, les plans de zonage ont identifié différentes zones et éléments de sur-zonage. L'ensemble de ces zones, prescriptions ou informations complémentaires trouve leur traduction règlementaire au sein du règlement écrit.

En parallèle, ont également été établies des orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Ces OAP sont de plusieurs types : patrimonial, sectoriel de renouvellement urbain, sectoriel de densification, sectoriel d'aménagement et sectoriel économique. Chaque type ne se retrouve pas obligatoirement dans toutes les communes puisque les spécificités locales sont prises en compte.

Dès son lancement en 2015, le PLUi a fait l'objet d'une collaboration étroite entre les communes et Loire Forez agglomération. Une charte de collaboration a été mise en place, fixant les modalités de travail et les différentes instances. De nombreux échanges avec les communes ont été organisés et ont été nécessaires pour aboutir à un projet partagé.

Madame Le Maire rappelle les modifications souhaitées :

- Zone AUr : souhait de modifier la typologie des logements pour être en adéquation avec la volonté communale : lotissement de type pavillonnaire. La commune est déjà bien pourvue en logements locatifs et il ne paraît donc pas nécessaire de créer un petit collectif en entrée de bourg favorisant de fait des logements collectifs. Une densité, fixée par le SCoT est imposée sur le territoire (15 logements/hectare). De ce fait, la surface moyenne des parcelles proposées dans ce futur lotissement sera peut-être plus réduite que celle des constructions déjà existantes sur le bourg (600 à 700 m² en moyenne). Par ailleurs, la précédente équipe municipale, lors de la deuxième version du PLUi avait choisi d'augmenter le nombre de logements sur cette zone passant de 5 logements à 6 logements. Ainsi, sur cette parcelle de 2545 m² aménageables, si on conserve le nombre de créations de logements prévus (6), les parcelles seront de 440 m² en moyenne.

- Toujours pour la zone AUr, suite à la discussion avec les propriétaires de la parcelle, aucun arrangement n'a été trouvé et la commune décide de changer la zone AUr, qui se trouvera sur la parcelle B659.

- Emplacement réservé n°2 pour le projet de Mairie : à supprimer car le projet n'est pas situé sur ce secteur. De plus, les propriétaires rénovent actuellement le bâtiment existant sur cette parcelle. Aussi, les élus souhaitent lever l'emplacement réservé.

- La protection jardin édifée sur la parcelle cadastrée B215 est conservée car sinon cela augmenterait les capacités constructibles à la commune dépassant ainsi les objectifs du PLH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable avec souhaits

3. Délibération : Avenant à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Cet avenant acte de l'ajustement des unités d'œuvre et de la fin d'instruction des certificats d'urbanisme de simple information (CUa), suite à la mise en place de leur instruction automatisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol joint à la présente délibération, actant de l'ajustement des unités d'œuvre à compter du 1er janvier 2020 et de l'instruction automatisée des demandes des Cua à compter du 1er janvier 2021.

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.
4. Délibération : convention pour la délégation du Droit de Prémption urbain à l'EPORA
La commune n'est pas concernée par la délégation de l'exercice du DPU à l'EPORA.
 5. Subvention transport scolaire LFA
Loire Forez Agglomération a repris le transport scolaire au 1^{er} janvier 2021.
Par un courrier de novembre 2020, ils nous informent que deux trajets ne sont pas subventionnés par LFA : le trajet de 11h 55 qui relie Mornand - Magneux et qui transporte les enfants qui rentrent manger chez eux et le trajet de 13 h 55 Magneux – Mornand qui ramène les enfants de Magneux qui sont rentrés chez eux.
Ces deux trajets auraient un coût de 1500 € environ qui serait une charge en plus pour le regroupement pédagogique donc pour les communes.
Un devis réel a été demandé.
Comme ce service existe depuis la mise en place du SIRP, les communes n'envisagent pas de le supprimer.
 6. Coût déplacement ligne haute tension
Suite au problème de facturation pour le déplacement de la ligne Haute et Basse tension un arrangement avec la société ENEDIS a été trouvé :
 - ENEDIS prend en charge le coût du déplacement de la ligne basse tension
 - ENEDIS a envoyé un nouveau devis pour le déplacement de la ligne haute tension pour un montant de 8 904,23 € HT soit 10 685.05 € TTC et en prendra la moitié à sa charge. Il restera donc 4 452.12 € HT soit 5 342,54 € à la charge de la commune.M. GOUBY, vice président du SIEL va demander que le SIEL prenne à sa charge la moitié de la somme que la commune doit payer.
 7. Terre-plein salle des fêtes
Samedi 6 mars 2021, les élus de la commune se sont réunis pour réaliser le massif de la salle des fêtes. Des bordures en aluminium, des végétaux, des graviers ont été installés.
 8. Chauffage salle des fêtes
Le chauffage ne fonctionne pas dans la petite salle, le technicien est venu et a changé la carte mère de l'installation, mais cela ne marche toujours pas.
 9. Site Internet
La création du site internet est plus compliquée que prévue, mais elle avance.
Il reste quelques points à terminer et il sera bientôt opérationnel.
Madame le Maire remercie Elodie BEAUDOUX et Patricia BRUN pour leur travail.
 10. Questions diverses
 - Voirie :
 - travaux prévus avec Loire Forez Agglomération, curage des fossés et baisse du pont au lieu dit le Neyrand.
 - Alain CHAUSSAT a assisté à la réunion de secteur le 10 février 2021. Il a trouvé la réunion très intéressante.
 - Madame le Maire rappelle que le département a accordé deux subventions, une pour le déplacement de l'abribus de 768 € et la deuxième pour le chauffage de la salle de fêtes de 17731 €.
 - La CPAM a accordé une aide exceptionnelle de 535 € pour l'achat de masques. La commune a commandé des masques adultes pour le personnel et des masques enfants. Une boîte a été distribuée à chaque enfant de l'école de Mornand.

- Madame le Maire a rencontré Madame Abrial, la propriétaire du terrain situé en face de l'école où la commune souhaiterait faire un chemin piéton et mettre un ralentisseur sur la route pour sécuriser cette zone (projet du centre bourg). La propriétaire veut bien céder une bande de terrain de 3 mètres pour la réalisation du projet. Les démarches administratives vont être effectuées

- M. Noter de la GFA des Granges, a demandé à la commune de déplacer un chemin communal. En effet, il a expliqué qu'il a un projet immobilier et qu'il souhaiterait pouvoir déplacer le chemin communal. La commune ne souhaite pas déplacer le chemin même si le déplacement est pris totalement en charge par M. Noter.

- Madame le Maire rappelle les séminaires « vivement samedi » organisés par Loire Forez Agglomération pour les élus. La prochaine thématique est « Finances / Fiscalité » le samedi 20 mars 2021.

- Prochains rendez-vous :

- 19 mars 2021 : Visite de Christophe BAZIL président de Loire Forez Agglomération
- 1^{er} avril 2021 : Visite des conseillers départementaux
- 20 mai 2021 : Reportage sur Mornand par TL7
- 13 et 20 juin 2021 : Elections départementales et régionales
- 26 juin 2021 : Inauguration de la mairie et du terrain multisport

A MORNAND-EN-FOREZ, le 9 mars 2021

Le Maire
Stéphanie FAYARD

